

1
 Séance du jeudi 2 Décembre 1915.

Présidence de M. De Selves.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : M. M. Simon, Alex^{de}
 Bérard, Chastenet, Cazenave, Lucien
 Cornet, Beauvillage, Maurice Faure, Albert
 Gérard, Gervais, Guittier, Lhuillier, —
 Lhopiteau, Millies-Lacroix, Tourtiès, Henri
 Michel, Perchot, Peyronnet, Steeg, Chiery,
 Couron, Gervais.

M. Millies-Lacroix donne lecture du
 projet d'avis qu'il a rédigé sur le rapport
 de M. Lucien Cornet relatif au projet de loi,
 adopté par la Chambre des députés, fixant,
 pour la durée de la guerre, la procédure
 d'expropriation des terrains nécessaires à la
 création de cimetières destinés à l'inhumation
 des soldats des armées françaises et alliées,
 ou à l'agrandissement pour le même objet
 des cimetières communaux existants. Il
 s'explique ensuite sur le contre-projet de
 M. Jeanneney sur la même question.

M. Jeanneney défend son contre-projet

et après avoir exposé les modifications
qu'il propose d'apporter au projet de loi,
d'invoque que la procédure qu'il voudrait
voir adoptée aura pour conséquence de
restreindre la dépense.

M. l'ancien Cornet répond que la
commission n'a, en cette matière, qu'à
s'occuper du point de vue financier et
que les arguments de M. Jeanneney, démisés
plutôt par une question de sentiment que
par une question d'argent et n'aboutiraient
en somme qu'à une économie apparente.

M. Millies-Lacroix estime que la
commission n'a pour mission, en cette affaire,
qu'à dégager les charges qui résulteront
du projet. Il considère que ces dépenses
sont de 30 à 40 millions.

À la suite d'une discussion à laquelle
prennent part M. M. Cornet, Millies-Lacroix,
Alexandre Bérard, Jeanneney, Lintilhac,
le rapporteur général et le Président, la
proposition de M. Millies-Lacroix est
mise aux voix et adoptée.

M. Millies-Lacroix entretient ensuite
la réunion de la question de la création des

sous-secrétaires d'Etat. Il a vu M. le
Président du Conseil, mais se demande
s'il doit déposer son rapport sur le bureau
du Sénat.

Une discussion à laquelle prennent
part M. W. Beaunemy, le Président, Millier
Loceir, Linstihac s'engage sur la question
de savoir si l'on doit entendre, avant d'auto-
riser M. Millier Loceir à déposer son
rapport, M. le ministre des finances et
le ministre de la guerre. A la suite de
ce débat, la commission décide que M. le
Président écrira et transmettra au Gouverne-
ment une lettre dans laquelle, après avoir
indiqué l'impossibilité où se trouve la
commission de refuser les crédits, elle vient
à marquer le regret formel de la façon
dont ces dépenses ont été engagées et
regrette également que le Gouvernement
n'ait pas cru devoir se rendre devant la
commission.

M. Guvais donne lecture d'un rapport
sommaire sur le projet de loi relatif aux
pensions du service colonial.

Le rapport est adopté.

4

M. Deannoy indique ensuite sommairement la situation dans laquelle va se trouver le gouvernement au sujet des prisonniers français aliénés ou tuberculeux que les allemands veulent renvoyer en France.

M. le Président lui répond ^{que l'on} ~~qu'il~~ pourrait demander des renseignements sur ce point au ministre de l'intérieur. Le rapporteur du budget de ce ministère et M. Alcardie Bérard, qui sera présent et fera une demande à cet égard.

La séance est levée à 5 heures.